

**AVIS D'OUVERTURE  
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

**D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2024**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée (CDG 85) ouvre, au titre de l'année 2024, un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les spécialités suivantes :

- « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ;
- « Environnement, hygiène » ;
- « Espaces naturels, espaces verts » ;
- « Restauration »
- « Conduite de véhicules » (La spécialité « conduite de véhicules » est organisée par le Centre de Gestion de la Vendée pour le compte des Centres de Gestion de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, du Maine et Loire et de la Sarthe).

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans ce grade.

**IMPORTANT :** en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade :  
**SOIT avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2025.**

**DATE ET LIEUX DE L'ÉPREUVE ÉCRITE :** 18 janvier 2024

- à la Salle du Moulin Rouge - Route du Chatelier - 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
- au Centre de Gestion de la Vendée (65 rue Kepler - 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX) pour les candidats en situation de handicap et bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

**DATE ET LIEUX DES ÉPREUVES PRATIQUES :**

Les dates et les lieux seront fixés ultérieurement et seront indiqués au fur et à mesure de leur programmation sur l'accès sécurisé des candidats.

## MODALITES D'INSCRIPTION :

### Préinscription en ligne du mardi 23 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus

Une préinscription individuelle en ligne, sera ouverte du **23 mai 2023 au 28 juin 2023 inclus** (avant minuit heure métropolitaine) sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée : [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr) ou par l'intermédiaire du portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

*Pour les candidats ne disposant pas d'un accès internet, une borne internet sera mise à disposition dans les locaux du Centre de Gestion de la Vendée. Les candidats pourront ainsi procéder à leur préinscription pendant la période fixée ci-dessus aux horaires d'ouverture du Centre de Gestion.*

Cette préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription et la création d'un espace candidat sécurisé accessible depuis le site du CDG 85 [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr). Cet accès sécurisé permettra aux candidats de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le CDG 85 dans le cadre de cet examen.

**Cette préinscription ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura clôturé son inscription sur son accès sécurisé.**

**Exceptionnellement et uniquement** en cas de survenance d'un éventuel problème technique, le retrait d'un dossier est possible, sur demande écrite individuelle expédiée par voie postale au plus tard le 28 juin 2023 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du CDG FPT de la Vendée (Maison des Communes - Centre de Gestion - service concours - 65 rue Kepler - CS 60239 - 85006 La Roche-sur-Yon Cedex). Le courrier devra préciser **impérativement** l'examen, **la spécialité et l'option choisis**, les coordonnées du demandeur (**nom, prénom, adresse courriel**, adresse postale, et numéro de téléphone), et devra être accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

### Clôture du dossier d'inscription au plus tard le 6 juillet 2023

Par voie dématérialisée : le candidat devra déposer les pièces justificatives requises sur son « espace sécurisé candidat » créé au moment de sa préinscription accessible depuis le site internet du CDG 85 ([www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)). **Le candidat devra impérativement valider l'envoi de son dossier, avant minuit le 6 juillet 2023 (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « Clôturer mon inscription ».** Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Si le candidat n'est pas en mesure de transmettre les pièces justificatives requises (arrêté, état des services complété par la collectivité) au moment de clôturer son dossier, une relance de pièces justificatives sera faite ultérieurement, par le service concours, afin que le candidat complète son inscription.

**Exceptionnellement et uniquement en cas de survenance d'un éventuel problème technique empêchant la clôture de l'inscription par voie dématérialisée**, le candidat pourra retourner son formulaire récapitulatif d'inscription et les pièces complémentaires requises :

- Soit en les déposant à l'accueil du Centre de Gestion avant l'heure de fermeture de celui-ci à la date du 6 juillet 2023 (tampon du CDG 85 faisant foi),
- Soit en les expédiant par voie postale au plus tard le 6 juillet 2023 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du CDG FPT de la Vendée (Maison des Communes – Centre de Gestion - service concours - 65 rue Kepler - CS 60239- 85006 La Roche-sur-Yon Cedex).

**La préinscription sur internet (ou la demande de retrait de dossier par voie postale) et le dépôt du dossier**

d'inscription sont des décisions à caractère individuel. En conséquence, le CDG 85 ne validera l'inscription du candidat qu'après clôture du dossier dans les conditions et les délais fixés ci-dessus. Il appartient ainsi au candidat de s'assurer de la bonne réception de son dossier d'inscription par le service concours en consultant son accès sécurisé.

#### INTITULE DES EPREUVES :

L'examen comporte deux épreuves :

<p><b>Épreuve écrite dans la spécialité*</b></p>	<p><b>Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur <u>la spécialité</u> choisie par le candidat lors de son inscription.</b>          Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant à des réponses brèves ou sous forme de tableaux. Ces questions visent à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.          (Durée : 1 heure 30 ; coefficient 2)</p>
<p><b>Épreuve pratique dans l'option*</b></p>	<p><b>Une épreuve pratique <u>dans l'option</u> choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.</b>          Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.          (La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures et est dotée d'un coefficient de 3).</p>

#### COMMUNICATION DU SERVICE CONCOURS

Toute communication du service concours à destination du candidat (accusé réception, convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr) rubrique « Concours ». Ainsi, aucun document ne sera adressé aux candidats par voie postale ou par courriel. Le candidat attestera au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

#### \*LISTE DES SPECIALITES/OPTIONS ET ORGANISATEURS EN PAYS DE LA LOIRE :

Cf : liste annexée en page 4.

Spécialités	Liste des options dans chaque spécialité	Organisateurs en Pays de la Loire
<b>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</b>	Plâtrier; Peintre, poseur de revêtements muraux; Vitrier, miroitier; Poseur de revêtements de sols, carreleur; Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur); Installation, entretien et maintenance " froid et climatisation "; Menuisier ; Ebéniste; Charpentier; Menuisier en aluminium et produits de synthèse; Maçon, ouvrier du béton; Couvreur-zingueur ; Monteur en structures métalliques; Ouvrier de l'étanchéité et isolation ; Ouvrier en VRD; Pavéur; Agent d'exploitation de la voirie publique; Ouvrier d'entretien des équipements sportifs; Maintenance des bâtiments (agent polyvalent); Dessinateur; Mécanicien tourneur-fraiseur; Métallier, soudeur ; Serrurier, ferronnier.	<b>ORGANISATEURS : CDG 85, 44, 49, 53, 72</b>  <b>Où s'inscrire :</b>  - pour les agents d'une collectivité de Vendée s'inscrire auprès du CDG 85 : <a href="http://www.maisondescommunes85.fr">www.maisondescommunes85.fr</a>  - pour les agents d'une collectivité de Loire-Atlantique s'inscrire auprès du CDG 44 : <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a>  - pour les agents d'une collectivité du Maine et Loire s'inscrire auprès du CDG 49 : <a href="http://www.cdg49.fr">www.cdg49.fr</a>  - pour les agents d'une collectivité de Mayenne s'inscrire auprès du CDG 53 : <a href="http://www.cdg53.fr">www.cdg53.fr</a>  pour les agents d'une collectivité de la Sarthe s'inscrire auprès du CDG 72 : <a href="http://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>
<b>Espaces naturels, espaces verts</b>	Productions de plantes pépinières et plantes à massif floriculture ; Bûcheron élagueur ; Soins apportés aux animaux ; Employé polyvalent des espaces verts et naturels.	
<b>Restauration</b>	Cuisinier ; Pâtissier ; Boucher, charcutier ; Opérateur transformateur de viandes ; Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	
<b>Environnement, hygiène</b>	Propreté urbaine, collecte des déchets ; Qualité de l'eau ; Maintenances des installations médico-technique ; Entretien des piscines ; Entretien des patinoires ; Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; Maintenance des équipements agroalimentaires ; Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ; Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ; Agent d'assainissement ; Opérateur d'entretien des articles textiles	
<b>Conduite de véhicules</b>	Conduite de véhicules poids lourds ; Conduite de véhicules de transports en commun ; Conduite d'engins de travaux publics ; Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ; Mécanicien des véhicules à moteur Diesel ; Mécanicien des véhicules à moteur à essence ; Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride ; Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).	<b>Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 85</b> S'inscrire auprès du CDG 85 : <a href="http://www.maisondescommunes85.fr">www.maisondescommunes85.fr</a>
<b>Artisanat d'art</b>	Relieur, doreur ; Tapissier d'ameublement, garnisseur ; Couturier, tailleur ; Tailleur de pierre ; Cordonnier, sellier	<b>Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 72</b> S'inscrire auprès du CDG 72 : <a href="http://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>
<b>Mécanique, électromécanique</b>	Installation et maintenance des équipements électriques (électricien); Mécanicien hydraulique ; Electrotechnicien, électromécanicien ; Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;	<b>Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 53</b> S'inscrire auprès du CDG 53 : <a href="http://www.cdg53.fr">www.cdg53.fr</a>
<b>Logistique et sécurité</b>	Magasinier ; Monteur, levageur, cariste ; Maintenance bureautique ; Surveillance, télésurveillance, gardiennage.	<b>Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 49</b> S'inscrire auprès du CDG 49 : <a href="http://www.cdg49.fr">www.cdg49.fr</a>
<b>Communication, spectacle</b>	Assistant maquettiste ; Conducteur de machines d'impression ; Monteur de film offset ; Compositeur-typographe ; Opérateur PAO ; Relieur-brocheur ; Agent polyvalent du spectacle ; Assistant son ; Eclairagiste ; Projectionniste ; Photographe.	<b>Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 44</b> S'inscrire auprès du CDG 44 : <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a>